Questions orales

Le ministre estime-t-il que les taux d'intérêt qui nous accablent actuellement sont inacceptables? Que fait le ministre pour protéger les Canadiens qui sont le plus dans le besoin?

M. MacEachen: Madame le Président, je me rappelle très bien ce passage du discours du trône car une analyse exhaustive a alors été faite de l'incidence, surtout sur les propriétaires de maison, actuels et éventuels, de taux d'intérêt très élevés. En fait, nous avons pris des dispositions à ce moment-là qui se sont révélées utiles.

• (1430)

Heureusement, dans les circonstances, les taux d'intérêt ont considérablement baissé, et je pense que la situation se serait aggravée si le gouvernement avait lancé un nouveau programme pour résoudre un problème qui a pratiquement disparu pendant l'été. Mais le voilà réapparu pour les mêmes raisons.

Il ne prend pas naissance au Canada. Il n'est pas causé par une mauvaise stratégie du gouverneur de la Banque du Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Des taux d'intérêt faits au Canada.

M. MacEachen: Quelle que soit la source du problème, il sévit toujours. Je tiens à dire au député que je n'oublierai pas ces paroles et que je m'en souviendrai au fur et à mesure que les événements se dérouleront.

M. Rae: Madame le Président, ma dernière question supplémentaire se rattache directement à la réponse du ministre. Il dit que ce n'est pas de la faute du gouvernement et que ce n'est pas la situation au Canada qui régit la politique à l'égard des taux d'intérêt, mais plutôt des événements extérieurs. Il veut sans doute parler des États-Unis, des problèmes économiques que connaît actuellement ce pays et de la politique qu'il suit.

A cet égard, je voudrais demander au ministre de lire les paroles échangées le 29 octobre l'année dernière, à la Chambre, entre le chef de l'opposition d'alors, qui est maintenant assis à ses côtés comme premier ministre, et celui qui est actuellement chef de l'opposition. Nous parlions alors de taux d'intérêt de 11, 12, 13 et 14 p. 100 et du fait que nous suivions la même stratégie que les Américains. A la fin de cette longue discussion, voici exactement ce qu'a déclaré notre premier ministre qui était alors chef de l'opposition:

Elle convenait peut-être à 7 ou 8 p. 100, mais il vient un point où il faut bien chercher autre chose.

Il a également demandé:

Quand le gouvernement envisagera-t-il d'autres possibilités que d'aligner notre taux d'escompte sur le taux américain? Dieu sait où cela va nous mener!

Actuellement, non seulement Dieu seul sait où cela va mener, madame le Président, mais les taux d'intérêt aux États-Unis ont dépassé le cap des 20 p. 100. Quand le ministre va-t-il commencer à envisager d'autres politiques?

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Vérifiez auprès de votre voisin de pupitre.

M. MacEachen: Madame le Président, le député ne s'est, de toute évidence, pas demandé comment le Canada a réussi à

maintenir un écart d'environ 5 p. 100 entre ses taux d'intérêt à court terme et ceux des États-Unis, alors que par le passé nos taux d'intérêt dépassaient d'environ 1 p. 100 les taux américains.

M. Andre: Notre dollar était alors supérieur au dollar américain.

M. MacEachen: Le député s'est-il demandé comment cela se fait? Dans l'affirmative, j'espère qu'il en a conclu que c'est parce que le gouverneur de la Banque du Canada et l'administration de la politique monétaire canadienne ont permis au pays de ne pas marcher de pair avec l'évolution aux États-Unis mais, au contraire, de maintenir un écart avantageux pour le pays.

LES FAILLITES

LES MESURES POUR PROTÉGER CEUX QUI INVESTISSENT DANS LES COMPAGNIES FIDUCIAIRES À CHARTE FÉDÉRALE

M. Peter Lang (Kitchener): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Finances). Comme certains de mes commettants à Kitchener et, à vrai dire, bien des gens du centre sud de l'Ontario ont perdu toutes leurs économies dans leurs transactions avec Astra Trust ainsi qu'avec C & M Financial Consultants et Re-Mor Investment Management Corporation, qui détiennent une charte provinciale, le ministre peut-il nous dire quelles modifications le gouvernement envisage d'apporter à la loi sur les compagnies fiduciaires, afin de mieux protéger les investisseurs et les déposants dans leurs transactions avec les compagnies fiduciaires à charte fédérale? Peut-il également nous dire si l'on envisage de dédommager ceux qui ont perdu au-delà de \$20,000, qui est le montant garanti en vertu de la loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, on a déjà eu l'occasion de répondre à des questions en cette Chambre à propos de la situation de la Société Astra qui, elle, est incorporée au gouvernement fédéral et des autres sociétés provinciales où des résidants de l'Ontario ont perdu des sommes importantes.

On sait que, pour ce qui a trait à la Société Astra, la Société d'assurance-dépôt du Canada couvre jusqu'à un montant maximum de \$20,000 les dépôts des individus. Lorsque la société aura été mise en liquidation, des montants qui pourront combler le supplément de \$20,000 seront récupérés.

Pour ce qui est de la question beaucoup plus spécifique du député, savoir quels sont les amendements à la loi qui pourraient être apportés pour améliorer la situation et éviter un tel état de choses, je ne crois pas que ce soit au niveau de la loi qu'il faille chercher des correctifs, mais bien plutôt en s'assurant que les mesures de surveillance et de respect des lois actuelles, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial, sont bien faites et évitent qu'on soit placé dans des situations comme celles que l'on connaît déjà avec la société Astra et ses filiales Re-Mor et autres.